

Activités de l'Association

En 2025, le Comité s'est réuni à 4 reprises et l'Assemblée générale s'est tenue le 11 juin 2025 à Zürich en présence de 14 membres. Les partenaires de la filière ont pu faire part de leurs actualités respectives. Cette assemblée donne toujours l'opportunité d'échanger avec les organisations professionnelles et nos principaux partenaires commerciaux. En marge de l'Assemblée, les membres ont pu visiter le Mühlerama Tiefenbrunnen. A souligner encore que le comité s'entretient une fois par année avec une délégation d'IP-Suisse afin d'échanger sur les thématiques d'actualité et préparer la récolte à venir.

Au total, les représentants de l'ACCS ont pris part à une quinzaine de séances, essentiellement au sein de swiss granum et du comité de la FSPC, pour représenter les intérêts des centres collecteurs (conditions de prise en charge, prix indicatifs, paiement à la protéine, etc.).

Récolte 2025 et situation globale du marché

Avant la récolte 2025, les négociations de prix des céréales panifiables ont débouché sur une stabilité par rapport à ceux de la récolte 2024, avec la condition de faire évoluer le système de paiement à la protéine dès la récolte 2026.

La récolte 2025 s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec au final des quantités plus atteintes depuis l'excellente récolte 2017. Le bilan quantitatif prévoit une quantité de près de 130'000 tonnes en stock avant la récolte 2026. Cette quantité rassurante est à un niveau élevé qu'il s'agira de gérer au mieux afin de ne pas créer une pression sur les prix.

Malgré la fixation des prix indicatifs, des actions et baisses de prix agressives ont été constatées chez les grands distributeurs. Ceux-ci se sont engagés à compenser les diminutions du prix du pain par une réduction de leur marge, sans faire pression sur le prix des matières premières. L'échelon intermédiaire, les moulins, sont cependant sous pression, avec une diminution constante des volumes transformés. Ces pertes sont liées d'une part à l'abandon des farines techniques (amidon), d'autre part à la diminution des quantités exportées sous forme de produits finis (réorganisation de Nestlé) et, enfin, à l'importation croissante de produits finis.

Pour les céréales fourragères, les négociations de prix indicatifs n'ont malheureusement pas abouti, les attentes des producteurs de céréales et des engrangeurs étant une fois de plus trop divergentes. Cette situation, couplée à une protection à la frontière parfois insuffisante, affaiblit la rentabilité des céréales fourragères. L'évolution des surfaces montre un net recul des surfaces d'orge pour la récolte 2025. Il faut maintenant attendre les décomptes finaux de la récolte 2025 pour déterminer l'impact concret sur les prix aux producteurs, qui pourraient par la suite influencer les surfaces semées en automne 2026.

Au niveau des oléagineux, les prix mondiaux se sont stabilisés à un bon niveau. Les prix aux producteurs ont légèrement progressé par rapport à la récolte 2024,

ce qui est positif et devrait encourager les producteurs à augmenter les surfaces à l'avenir. A court terme, l'évolution des surfaces ou des ventes de semences de colza sont néanmoins à la baisse, ce qui est regrettable. Le tournesol quant à lui progresse d'année en année.

Prix à l'importation et droits de douane

L'ACCS fait partie du groupe de travail « protection à la frontière » de swiss granum. L'objectif est de pouvoir fixer des droits de douane corrects et adaptés à la situation réelle du marché, notamment pour les céréales fourragères. Les discussions avec l'OFAG se poursuivent et nous espérons vivement arriver à un système transparent et compréhensible d'ici peu.

Au sujet des droits de douane, l'ACCS, la FSPC et swiss granum ont rencontré le 24 octobre 2025 M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin. L'objectif de cette rencontre était de mettre en évidence les impacts positifs d'une augmentation de la protection à la frontière sur la rentabilité des céréales fourragères, sur le taux d'auto approvisionnement et sur l'équilibre des rotations des cultures, sans pour autant influencer significativement le prix de la viande.

Au niveau de l'OMC, il serait possible d'augmenter les droits de douane des céréales fourragères et panifiables, mais également des oléagineux, sans nécessiter de nouvelles négociations. Il existe donc une marge de manœuvre !

Les discussions ont été constructives et le Conseiller fédéral a porté une oreille attentive à nos propositions et revendications. Une réaction à court terme n'est cependant pas envisagée, mais des adaptations pourraient être intégrées à la PA 2030.

Approvisionnement en céréales panifiables

Après la récolte et les analyses de qualité, il est réjouissant de constater que les stocks ont été reconstitués grâce à une bonne récolte 2025. Avec 437'000 tonnes de céréales propres à la panification et un contingent d'importation revenu à la normale à 70'000 tonnes en 2026, les stocks devraient atteindre 130'000 tonnes avant la récolte 2026, soit un volume correspondant à 3.3 mois de transformation. La transition avec la récolte 2026 pourra par conséquent se faire en douceur.

Les fortes fluctuations entre le « trop peu » de la récolte 2024 et le « bien assez » de la récolte 2025 impactent les centres collecteurs et complexifient la problématique des capacités de stockage dans nos entreprises. Ces variations constituent également un défi pour la filière, qui a besoin d'un approvisionnement régulier en céréales indigènes, notamment pour répondre aux exigences du Swissness. Des stocks suffisants, mais pas disproportionnés, sont donc nécessaires.

Développement du système de paiement à la protéine pour le blé panifiable

La stabilité des prix indicatifs des céréales panifiables de la récolte 2025 était liée au développement du paiement à la protéine.

Après de longues négociations et discussion, le système sera adapté dès la récolte 2026, avec un suivi sur deux récoltes (2026 et 2027) et de nouvelles discussions pour la récolte 2028.

Même si la mise en œuvre va constituer un défi pour les centres collecteurs et que tous les détails ne sont pas encore réglés, nous vous rendons attentifs aux éléments suivants :

- Les mesures de protéine au moyen des appareils NIR sont fiables, mais elles comportent toujours un niveau de précision limité par la technologie actuelle, dont il faudra tenir compte ;
- La zone neutre pour la classe Top (entre 13.0 et 13.5 %) crée un déséquilibre entre le paiement aux producteurs et la vente des céréales ;
- Selon notre appréciation, les blés en dessous de 10 % de protéine n'ont pas leur place dans le secteur panifiable de qualité suisse ;
- Les blés en dessous de 11 % devront être séparés, soit par classe, soit dans un mélange de classes selon les possibilités propres à chaque centre collecteur. Il faut être très prudent sur les opportunités de commercialisation dépendantes de la situation du marché ;
- En dessous des limites fixées par swiss granum, il existe un risque que le blé doive être commercialisé dans le secteur fourrager (en fonction de la demande).
- Les acomptes pour les lots « selon entente » devront se faire de manière prudente, conformément au potentiel du marché
- Les centres collecteurs restent libres du paiement qu'ils font aux producteurs

Le Comité de l'ACCS évalue l'opportunité de mettre à disposition de ses membres un modèle de barème applicable au niveau de la réception. N'hésitez pas à contacter un membre du Comité en cas de question ou d'intérêt.

Politique agricole (PA) 2030

Les travaux préparatoires de la PA 2030 se sont poursuivis en 2025. Même s'il n'y a rien de concret pour le moment, il est essentiel que la filière agro-alimentation s'engage pour une production de matières premières rentable, en quantité suffisante et avec une qualité répondant aux besoins du marché. Les travaux préparatoires seront suivis des discussions au Parlement, puis d'une consultation sur les textes législatifs. Le processus est encore long, mais il semble que l'OFAG souhaite effectivement redonner de l'importance à la production, tout en simplifiant le système actuel.

A chaque réforme de la politique agricole, l'ACCS soutient les prises de position et interventions des producteurs, afin d'éviter l'écologisation croissante de notre secteur d'activités. Le Comité de l'ACCS s'engage pour que les différentes mesures permettent d'au moins maintenir les volumes actuels.

Assemblée générale 2026

L'Assemblée générale de l'ACCS aura lieu le mercredi 20 mai 2026. Merci de d'ores et déjà réserver la date !

Olivier Sonderegger, Président ACCS – Pierre-Yves-Perrin, secrétaire ACCS